

~~Mme BEGUIN-NICOUD Eliane  
Ex-Boutique " TENTATION "  
13, rue Raymond Daujat  
26200 - MONTELIMAR~~

**Monsieur Charles PASQUA**  
Président du Conseil Général des Hauts de Seine  
Hôtel du Département  
92015 - NANTERRE Cedex

**Adresse actuelle :**

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane  
Chez M. GARDET Bernard  
App. 114 - 6 Ter rue Voltaire  
92800 - PUTEAUX

Puteaux, le 22 mai 1997

**Lettre recommandée avec AR. n° RA 4392 1638 3FR**

N /Réf. : Nom - NICOUD Eliane  
N° d'immatriculation S.S : 2.40.11.13.055.177.12  
N° Matricule RMI : 3885622 V / Caf. Nanterre

V/Réf. : Dossier 9504153  
Demande d'aide n° : 1534692  
Secteur : AP03  
Décision de : 30/04/97

**Monsieur le Ministre,**

Le 16 décembre 1996, le RMI. était supprimé à compter du 1er décembre 1994, soit avec effet rétroactif de deux ans (pièce 1) selon l'affirmation de la CAF. que ma situation avait changé le 1er décembre 1994. La Caisse d'Allocations Familiales m'écrit être redevable de la somme de 49.576 francs. En réponse j'ai adressé différents courriers à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Commission Départementale d'Aide Sociale (pièce 2), aucun des organismes interpellés n'a pu à ce jour fournir une justification concrète de cette décision.

Par lettre du 15 avril 1997 vos services à savoir - le Conseil Général des Hauts de Seine - Direction de la Vie Sociale - Bureau 544 - 2/6, Boulevard Soufflot - 92015 Nanterre Cedex envisagent de me facturer 12 748 francs par an (pièce 3) suite à mon changement de situation. Le 22 avril 1997, j'ai déposé auprès de vos services cités plus haut tous les renseignements et justificatifs demandés.

Les 15 et 16 mai 1997, j'ai reçu des courriers concernant l'assurance personnelle de Mme Béguin (pièces 4 et 5). Face aux incohérences contenues dans ces documents, je me suis rendue dans vos services le 16 mai 1997 après midi pour faire part de mes remarques ; le directeur adjoint Mme C. Hesse-Germain étant absente, sa secrétaire m'a dirigée vers le service assurance personnelle. Cette entrevue n'a pas apporté de réponse.

Divorcée depuis le 1er avril 1987, pour l'état civil et pour le rmi. mon identité est Nicoud Eliane Louise. Alors qui est cette Mme Béguin Eliane née le 01/11/40, ex-RMI que vos services proposent d'assurer généreusement du 01/12/94 jusqu'au 30/12/97 ?  
En pièce 6 vous voudrez bien trouver la liste des incohérences constatées. Une telle accumulation constitue un faux et usage de faux, voire usurpation d'identité.

Quant à ma situation personnelle, Monsieur le Ministre, elle n'a pas évolué depuis le 18 août 1992, mais je comprends tout à fait, comme en témoigne ce jeu d'écriture, que l'affaire Béguin-Nicoud suscite une attention permanente depuis des années.

Pour vous éclairer un bref historique est nécessaire :

- L'affaire **BEGUIN-NICOUD** c'est 11 cambriolages, deux agressions, l'abattage de mon chien, des détournements de fonds, une tentative de racket par deux policiers en tenue du commissariat de police de Montélimar, dont j'ai été victime entre 1982 et 1992.
- L'affaire **BEGUIN-NICOUD** c'est la destruction par un attentat de mon magasin de lingerie au 13 rue Raymond Daujat à Montélimar dans la Drôme le 18 août 1992 ; en l'occurrence un incendie criminel prémédité minutieusement préparé par des fonctionnaires de l'administration française. Ce sinistre n'a à ce jour pas été indemnisé par le GAN dont la tour du même nom parade à la Défense à Puteaux. Pendant que cet assureur empoche les milliards des contribuables, il n'indemnise pas les victimes régulièrement assurées, d'où ma situation de précarité actuelle.
- L'affaire **BEGUIN-NICOUD**, c'est vingt-sept chefs de services et cadres du Commissariat à l'Energie Atomique drogués, sur le plus grand site nucléaire d'Europe, celui du Tricastin dans la Drôme entre 1982 et 1988. Comment ? Pourquoi ? Pour qui ... affaire **BEGUIN-NICOUD** à suivre.
- L'affaire **BEGUIN-NICOUD**, c'est aussi ce leader du Cidunati liquidé au début des années 1980 selon des méthodes identiques à celles employées au C.E.A. Il a curieusement été réactivé au début des années 90 avec de gros moyens financiers provenant de la politique. La réapparition officielle et médiatique de son ombre coïncida très précisément avec les cambriolages, puis l'incendie de ma boutique en 1991 et 1992. Et que faisait la police politique pendant ce temps ?
- L'affaire **BEGUIN-NICOUD**, ce sont aussi beaucoup d'autres choses non encore révélées et ce n'est pas à l'ancien ministre de l'Intérieur que j'en apprendrai les dessous.

Commerçante, j'ai toujours payé mes impôts et taxes diverses, je n'ai pas de comptes en Suisse ni dans des paradis fiscaux ; je ne suis pas jadis partie avec la caisse d'une entreprise ; je n'ai vendu ni escroqué personne. Je ne considère pas le RMI. comme un droit, Monsieur le Ministre, mais comme une indemnité provisoire allouée à une victime d'un crime d'Etat. C'est pourquoi j'ai déposé une nouvelle demande de RMI le 05 février 1997 auprès de la CRAMIF / Services sociaux. 40, rue Benoît Malon de Puteaux. J'attends encore la réponse.

Il serait regrettable que les services sociaux et le Conseil Général des Hauts de Seine perpétuent les méthodes pratiquées dans la Drôme, par le vice-président du Conseil Général Jean-Jacques Aysac assisté de la DDASS 26, destinées à développer un clientélisme sélectif d'inspiration mafieuse.

Si toutefois, le Conseil Général des Hauts de Seine déclarait Nicoud Eliane redevable des sommes mentionnées dans la pièce 3, il lui resterait la possibilité de vendre ma voiture saisie irrégulièrement par l'inspecteur de police Faquin et l'huissier Reimonen le 8 décembre 1988 (pièce 7). J'ai même été condamnée à trois mois de prison avec sursis pour avoir osé dénoncer les irrégularités et les brutalités physiques perpétrées lors de la saisie.

Toujours propriétaire de ce véhicule, j'ai placé cette pièce à conviction sous la responsabilité du Maire de Montélimar Thierry Cornillet le 08 août 1994 (pièce 8).

Je vous serais reconnaissante, Monsieur le Ministre, de bien vouloir examiner mon dossier et ma situation personnelle, celle de Nicoud Eliane, avec sérénité et impartialité.

L'indemnisation par le GAN de ma boutique incendiée à Montélimar constituerait une première avancée positive dans le règlement du passif de l'affaire Béguin-Nicoud.

Je n'ai plus rien. Vous comprendrez donc aisément que je n'ai plus rien à craindre ni plus rien à perdre quoi qu'il arrive.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma sincère considération.

Mme **BEGUIN-NICOUD** Eliane

Copie adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- Caisse d'Allocations Familiales
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Commission Départementale d'Aide Sociale
- Monsieur le Maire de Puteaux
- Monsieur le Maire de Montélimar
- Monsieur le Préfet de la Drôme

Copie pour information adressée à :

- Sénat
- Assemblée Nationale
- Cour Européenne des Droits de l'Homme
- Cie d'assurances GAN PARIS.